

COMMISSION ROYALE  
RE ABITIBI  
PROCES-VERBAUX DES SEANCES

J. A. HUDON

SECRETAIRE

## Commission Royale -

### Re Abitibi.

Envoié sous le Grand Seau de la Provinve en date du Vingt troisme jour d'octobre, mil neuf cent sept, constituant & nommant l'Honorabla Sir François Langelier, Chevalier-bachelier, chargé de remplir les fonctions de juge en chef de la Cour Supérieure pour la division de Québec, et l'Honorabla Ma-poliou Charbonneau, un des juges paissies de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaires Royaux, pour faire enquête & rapport sur le bien-fondé des accusations portées contre le Gouvernement de cette Province, relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrain dans la region du lac Abitibi.

### Procès-Verbaux des Séances de la Commission.

#### 1<sup>re</sup> Séance -

Le deuxième jour de novembre, en l'année du Molti Seigneur mil neuf cent sept.



Présents :

l'Honorable Sir François Langlois  
l'Honorable Napoléon Charbonneau  
Commissaires.

La Commission commence ses séances à 10.30 hrs. a.m., au Palais de Justice, à Québec.

Le Président annonce que Joseph A. Strand, avocat, a été nommé Secrétaire de la Commission et a prêté le Serment d'officier.

Le Secrétaire lit en français & en anglais la proclamation publique dans la Gagette Officielle au sujet de l'institution de cette Commission.

I Le numero 43 du Vol XXXIX, de la Gagette Officielle est produit par le Secrétaire comme la Rive sud I.

Le Secrétaire lit ensuite la Commission Royale émise sous le Grand Sceau de la Province, comme suit :

Canada-  
Province de Québec  
(L.S.).

L. G. Jetté -

Édouard VII par la Grace de Dieu, Roi du Royaume uni de la Grande Bretagne et d'Irlande & des possessions



Vaillant que au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A moins certe à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner,

Salut.

Attendu que dans un rapport en date du vingt et un octobre courant, l'Honorable Procureur Général a exposé :

Que des négociations ont été entreprises, au cours de l'année 1905, en continuées pendant l'année 1906, en vue de la concession par le Gouvernement de la Province de Québec, d'un bloc de terrains dans le territoire de l'Abitibi; à un groupe principalement composé de Capitalis les Belges, mais que ces négociations n'ont pas abouti;

Que pendant l'instruction de la Cause du Roi contre Asselin, devant la Cour du Banc du Roi, siégeant en matières criminelles, dans la Cité de Québec, au printemps de 1907, l'accusé a tenté de prouver que le Gouvernement de cette Province ou certains de ses membres auraient consenti à la concession du dit bloc de terrains dans l'Abitibi, pour le prix de soixante-dix centimes par acre, moins qu'une somme additionnelle de trente centimes par acre devait être payée par les acquéreurs pour constituer une caisse



électorale, et que des déclarations dans le même sens, ont été, en diverses occasions répétées publiquement & reproduites par certains journaux.

Et Alors dans que Nous avons jugé à propos, dans l'intérêt du Bon governement de l'obligé dite Province que une Commission Royale soit constituée pour faire enquête & rapport sur le bien fondé de cette accusation;

à Ces causes & de l'avis du Conseil Exécutif de l'obligé Province, et sous l'autorité de l'article 596 & suivants des Statuts Re却ons de l'obligé Province au sujet des enquêtes sur les affaires publiques et des amendements à ceut;

1<sup>o</sup> Nous constatons & nommons l'honorable Sir François Langelier, Chevalier Bachelier, chargé de remplir les fonctions de Juge en Chef de la Cour Supérieure pour la division de Québec, et l'Honorable Napoléon Charbonneau un des juges missis de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaire Royal pour faire enquête du rapport, le m<sup>e</sup> avant le trente et un décembre prochain (1907);

2<sup>o</sup> Nous constatons le dit Sir François Langelier, président des Commissaires;



3<sup>e</sup> Nous ordonnons aux dits Commissaires tous les pouvoirs accordés par les dispositions légales susmentionnées et notamment celle d'assurer devant eux des témoins, de leur faire rendre témoignage sous serment, soit de vive voix, soit par écrit, d'informer des Commissaires rogatoires pour l'émission sous serment de personnes à l'étranger et de faire produire les documents et choses qui ils jugeront nécessaires pour la complète investigation des objets dont ils sont chargés de s'enquérir;

4<sup>e</sup> Nous ordonnons que les réunions des dits Commissaires soient tenues en la cité de Québec ou ailleurs dans la Province, selon que les faits de la justice l'exigeront.

De tout ce que Tous Tous nos géants sujets & tous autres que les présenteront pourront concerner sont reçus de prendre connaissance et de se conduire en conséquence;

En foi de quoi Nous avons fait rendre Nos présenter Lettres Palentes et icelles sont apposé le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec, témoin Notre Très Fidèle et Bien Aimé, l'Honorable Sir Louis A. Jetté, Chevalier Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Louis & Sainte George, Lieutenant Gouverneur de Notre Province



de Québec;

À notre Hôtel du Gouvernement, en  
notre Ville de Québec, dans notre Ville  
Province de Québec, le vingt-troisième  
Jour d'octobre, dans l'année de notre  
Seigneur, mil neuf cent Sept, & de  
notre Règne, la septième.

Par Ordre -

L. Rodolphe Roy.  
Secrétaire de la Province.

Le Secrétaire dit envoi, le Serment  
d'affre prêté par les Honorables Com-  
missaires et produict au dossier comme  
Pièces nos 2 et 3.

4. Des copies de journaux contenant les avis  
requis par le Statut sont produites com-  
me pièces no 4.

Le Président déclare au nom des Com-  
missaires qu'il entend former une pur-  
tée intéressée qui compariroit de-  
vant la Commission, toute la latitude  
possible pour que l'enquête soit aussi  
complète et impartiale que possible.

La Commission dit il est prêt à en-  
tendre toute demande ou suggestion  
que l'on voudra bien lui soumettre.

Le rôle de la Commission se bornera  
à recevoir les dépositions, à diriger  
l'enquête pour ensuite soumettre  
toute la preuve et tous les documents  
s'y rapportant devant la législature



" laquelle dans l'opinion des Commissaires  
" sera le seul & véritable juge de ce  
" débat".

" Tous ceux qui désirent prendre une  
" part active à l'enquête devront se  
" faire représenter par procureur et ils  
" seront admis à produire tous témoins  
" & documents que la Commission  
" jugera nécessaires pour les fins de  
" la présente enquête.

" le Secrétaire assignera régulièrè-  
" ment les témoins qui devront com-  
" paraître devant la Commission."

Après ces quelques remarques de l'hono-  
" rable Président des Commissaires, Mbre.  
J. W. Greenfield, de la cité de Mon-  
" tral, avocat & Conseil du Roi, dé-  
" claré Comparaître à la demande du  
Gouvernement de cette Province et  
suggéré d'assigner les témoins dont  
les noms suivent :

l'Hon. Léonide P.R. Landry.

l'Hon. Maristé LeBlanc, avocat.

Mbre. M. K. Haslamme - C.R.

M. Henri Bourassa.

Ferdinand Dierdonné Barone de  
l'Epine.

Les Commissaires accéderont à celle  
application & demanderont instruction au  
Secrétaire d'assigner ces témoins.

Le Secrétaire devra aussi publier dans  
les principaux Journaux de Québec



et de Montréal, des avis de la date de la prochaine séance de la Commission et à l'effet d'informer le public que tous les intéressés pourront se présenter devant la Commission avec tous témoins & documents que celle dernière jugera utile d'examiner.

5. Le Secrétaire prodit une autorisation de l'Honorable Procureur Général conférant aux Commissaires le pouvoir d'ajourner les séances de la Commission pour plus de trente jours, à leur discrétion. (Pièce no 5 du dossier.)

La Commission ajourne au lundi, vingtième jour de novembre courant, à dix heures & demie a.m.

Palais de Justice, Québec.

  
J. H. Stoddard  
Secrétaire.



## Commission Royale.

Envoi sous le Grand Seau de la Province, en date du vingt troisième Jour d'octobre 1907, constituant et nommant l'Honorable Sir François Langelier, Chevalier-bâclier, chargé de remplir les fonctions de juge en Chef de la Cour Supérieure pour la division de Québec et l'Honorable Napoléon Charbonneau à l'ien des juges puissés de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaires Royaux, pour faire enquête & rapport sur le bien fondé d'accusations portées contre le Gouvernement de cette Province relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrains dans la région du lac Abitibi.

## Seconde Séance.

Le onzième jour de novembre en l'an mil neuf cent sept.

## Présents:

L'Honorable Sir François Langelier  
L'Honorable Napoléon Charbonneau.

Commissaires.



La Commission commence sa séance à 10.30 hrs. a.m. au Palais de Justice à Québec.

6. Messieurs Lavergne & Buschereau, de la Cité de Québec, avocats, comparaissent pour M. Olivier Asselin & la Compagnie du Nationaliste. Cette compagnie parle le n° 6 des pièces au dossier.
7. M. Dubé & Warin le heltblanc, avocat et M. P. L. parle longuement d'une motion qui il déclare devoir mettre par écrit à l'effet de faire payer par la Commission tous procureurs qui comparaissent de la part des intéressés. Son avis de cette motion qui devait être fait par écrit n'est pas produit entre les mains du Secrétaire. Cet avis devrait porter le n° 7 des dossiers de celle Commission, lors de sa production.

8. A la demande de M. Greenfield C.R., M. Dubé & L. Lafleur avocat, de Montréal est entendu la commettre. Sa disposition forme la pièce 8 des dossiers de celle Commission.

Et la Commission pour entendre M. P. Leblanc sur sa motion à être produite ajourne au 12 novembre à 10.30 hrs. a.m.

J. Allard  
Secrétaire.



## Commission Royale.

Envoié sous le Grand Seigneur de la Province de Québec en date du vingt  
troisième jour d'octobre 1907, consti-  
tuant à l'ouverture l'Honorable  
Sir François Langelier, Chevalier-  
bachelier, chargé de remplir les  
fonctions de juge en chef de la Cour  
Supérieure pour la division de Gaspé-  
ville et l'Honorable Napoléon Char-  
bonneau l'un des juges puisés  
de la Cour Supérieure pour le dis-  
trict de Montréal, Commissaires  
Royaux pour faire enquête & rap-  
port sur le bien-fondé des accusa-  
tions portées contre le Gouverneur  
de cette Province, relative-  
ment aux négociations pour la  
vente d'un bloc de terrains dans la  
région du lac Abitibi.

## Troisième Séance.

Le Troisième jour de novembre en  
l'année de Notre Seigneur, mil neuf  
cent sept.

### Présents:

L'Honorable Sir François Langelier  
L'Honorable Napoléon Charbonneau -  
Commissaires.



La Commission commence sa séance à 10.30 hrs. a.m. au Palais de Justice, à Québec.

Mrs. Lavergne & Taschereau présentent une motion de leur client Olivier Asselin, une motion portant le no 9 des pièces au dossier.

Mr. Lévaris Léblanc présente également une motion demandant aux Honnables Commissaires de donner ordre au secrétaire ou receveur mandaté par le Gouvernement de payer M. Bisaillon avocat pour représenter l'opposition devant les Commissaires. Pièce no 10.

Mrs. A. Lavergne s'en rapporte pour soulever la motion aux arguments soulevés par Mr. P. Léblanc. Ce dernier demande paiement de son procureur M. Bisaillon afin qu'il représente la loyale opposition de Sa Majesté devant la législature.

Les Honnables Commissaires rejettent ces deux motions parce que disent ils, ils n'ont pas le pouvoir de faire payer qui que ce soit et que de plus si ces motions étaient accordées en supposant qui ils en eussent le pouvoir, n'importe qui pourrait demander la même faveur et rien ne s'y opposerait, le précédent une



sois établi. De plus, Mme J. H. Greenfield est là dans l'intérêt public & ses services sont acquis à tous ceux qui le désirent.

Mme J. A. Lane, de la cité de Québec, avocat déclare Comparsable conjointement avec Mme J. H. Greenfield, à la demande du Gouvernement.

Mme M. K. Lafleur compare comme Conseil de M. M. Laverge & Tasschereau, et il dit devoir suivre la Commission dans tout le cours de ses travaux.

Mme Pierre Wariste Leblanc, à la demande de Mme Greenfield & Lane est assurément par l'heure 11. niable Président des Commissaires et il dépose tel que transcrit à la pièce no 11 des dossiers de la Commission.

Le témoin ayant reçu du Secrétaire une somme de \$15.00 pour ses déboursés et frais de voyage est fatigué pour ce moment.

Sa déposition finie Mme P. W. Leblanc suggère que les témoins suivants soient entendus devant la Commission :

Le soir :

{

1

{

M. M. Edward Jacobs.  
Baron Moët - d'Oltrintenberg.

Fernand Deyardin.

M. Beckmann.

Ernest Goethals.

Adolphe Camainier.

J. D. Baron de l'Epine.

Tous ces témoins sont en Belgique.

l'Hon. P. S. Leblanc déclare alors que la Commission ayant reçue de la payer ainsi que son procureur M. Bissillon, il se désinteressaient complètement des procédés de celle Commission & qu'il n'y reviendrait plus avec récomme de la Commission.

Les Honorable Commissaires entendent ensuite envisager la déposition de l'Honorable Séraphin G. C. F. Landry. Cette déposition porté le no 12. Des pièces produites au dossier.

Mme M. Lavergne fait application pour que le Secrétaire receive instruction d'assigner les témoins dont les noms suivent :

Notre Rep. Pouliot Greffier C.B.R.  
J. M. Abulski.

J. H. Thomson.

les Honorable L. Gorrin - A. Turgeon, et Jean Prevost.

Tous ces Messieurs devront être reçus d'apporter avec eux tous les do-



ment en leur possession et pour aut  
se rapporter à l'objet de la présente  
enquête.

Cette application est accordée & mes-  
sures édictives données en conséquence.

La séance est suspendue jusqu'à  
demeure p.m. pour ensuite  
être adjournée à mardi le dix-sept  
novembre courant, à 10 hres. a.m.

Palais de Justice, Québec -

  
J. R. Mardon  
Secrétaire.



## Commission Royale.

Émise sous le Grand Seau de la Province de Québec, en date du vingt trois ième jour d'octobre 1907, constituant & nommant l'Honorable Sir François Langlois, Chevalier-Buchelier, chirurgien remplaçant les fonctions de juge en chef de la Cour Supérieure pour la Division de Québec et l'Honorable Napoléon Charbonneau, l'un des juges adjoints de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaires Royaux pour faire enquête & rapport sur le bien-fondé des accusations portées contre le Gouvernement de cette Province, relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrains dans la région du lac Abitibi.

## Gratuite Sénace.

Le dit mercredi 26 novembre, en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent Sept.

### Présents :

l'Honorable Sir François Langlois  
l'Honorable Napoléon Charbonneau -  
Commissaires.

La Commission commence sa séance à 10.30 hrs. a.m. au Palais



de Justice, à Québec.

L'Hon. Séraphin C. P. R. Landry est de nouveau appelé à continuer sa déposition (Voir pièce 12).

13. L'Hon. Séraphin Raoul Dandurand fait application pour être entendu immédiatement, des affaires de la plus haute importance l'obligeant à partir sans délai. Son application étant accordée, il dépose comme suit : Voir pièce 13 du dossier de la Commission.

L'Hon. Séraphin Dandurand en réponse à un objection qu'il relâche au récit que l'on demande de faire de son dernier voyage en Belgique en octobre 1907, déclare que ses voyages en Belgique n'ont rien de commun, ni directement ni indirectement avec ce qui fait l'objet de la présente enquête.

Le témoin s'étant retiré, l'Hon. Sen. G. C. P. R. Landry continue sa déposition. (Voir pièce 12.)

En cours de son examen, le témoin produit :

Une lettre de l'Hon. A. Turgeon au Baron de l'Epine en date du 28 décembre 1903. Cette lettre porte le no



no 14 des pièces au dossier;

une lettre en date du 6 septembre  
1904, de l'Hon. G. D. Surgeon au Baron

15. de l'Epine est produite comme pièce  
no 15.

Une autre lettre de l'honorables A. D.  
Surgeon au B<sup>r</sup>on de l'Epine, datée le  
27 janvier 1905 porte le no 16 des  
pièces au dossier.

16. Le témoin produit encore comme  
pièce no 17, une lettre de l'Hon. G.  
17. Surgeon au B. de l'Epine et datée  
le 7 avril 1905.

- Une lettre de M. J. Sylvester Secrétaire  
au Ministère de l'Agriculture au  
18. Gouvernement de Québec, adressée au  
B<sup>r</sup>on de l'Epine, datée le 29 avril 1905.  
Cette lettre porte le no 18 des pièces  
au dossier.

Le témoin ayant terminé sa déposi-  
tion, Mme J. M. Greenfield suggère  
à la Commission de se mettre en  
rapport avec M. Fernand Déjardin  
et M. F. Dierdorff, Bureau de l'Epine  
pour savoir si ces deux Messieurs,  
qui il considère les seuls importants  
à être entendus, consentiraient à  
venir de Belgique à Québec pour  
rendre témoignage devant la Com-  
mission. Il déclare au nom du Gou-



Virement que des fonds nécessaires pour dégrader leur voyage seront mis à la disposition de la Commission.

Les Commissaires formeront en conséquence instruction au Secrétaire d'agir en ce sens.

La Commission est autorisée finie  
de pour donner le temps de communiquer avec les terrains susdits.

Le Secrétaire devra former avis de la date que fixeront les Commissaires pour la prochaine séance.

Palais de Justice. Québec.





## Commission Royale.

Envoiée sous le Grand Sceau de la Province de Québec, en date du Vingt-troisième jour d'octobre 1909, constituant & nommant l'Honorable Sir François Langelier, Chevalier-bachelier, chargé de remplir les fonctions de juge en chef de la Cour Supérieure pour la Division de Québec & l'île d'Orléans Charbonneau, l'un des juges puissies de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaire Royal pour faire enquête & rapport, sur le bien-fondé des accusations portées contre le Gouvernement de cette Province relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrain dans la région du lac Abitibi.

### Cinquième Séance.

Le Vingt-troisième jour de décembre, en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent sept.

#### Présents:

l'Honorable Sir François Langelier  
l'Honorable Napoléon Charbonneau.

#### Commissaires.

La Commission commence sa séance à 10.30 hrs. a.m. au Palais



de Justice, à Québec.

Le Secrétaire donne lecture et produit comme pièce n° 19, une copie d'un rapport d'un Comité de l'Assemblée législative du Canada, en date du 17 décembre 1907, approuvé par Son Honneur le Lieutenant Gouverneur le 18 décembre 1907.

Il informe ensuite les Honnables Commissaires qu'il s'est mis en rapport par télégrammes avec le Baron de l'Epine & M. G. Dujardin. Le premier a reprise de se rendre au dossier de la Commission. M. G. Dujardin est présent & demande à être enlevé du dossier afin de retourner en Belgique sous le plus vif délai.

La déposition faite par M. Germain Dujardin, d'Anvers, Belgique est consignée à la pièce n° 20 des dossiers.

On cours de sa déposition, le témoin produit:

21 Pièce 21: Lettre de M. F. Dujardin & F. Jacobs au B<sup>2</sup> de l'Epine, datée 13 octobre 1905.

22. Pièce 22: Lettre de M. F. Dujardin & Jacobs au B<sup>2</sup> de l'Epine & portant la même date que la pièce précédente, 13 octobre 1905.

42

- Pièce 23: Lettre du témoin adressée à  
23. l'Honorable Comme Gomin - 8 nov. 1907.
- Pièce 24: Cablogramme envoyé par le  
24. Témoin à l'Hon. h. Gomin - 29 octobre 1907.
- Pièce 25: Lettre de l'Hon. h. Gomin au té-  
25. moign F. Degrardin, datée 16 oct. 1907.
- Pièce 26: Cablogramme signé Degrardin -  
26. adressé à l'Hon. h. Gomin. 4 nov. 1907.
- Pièce 27: Cablogramme signé Gomin à  
27. F. Degrardin. 18 nov. 1907.
- Pièce 28: Copie du cablogramme signé De-  
28. gardin, adressé à l'Hon. h. Gomin 19 nov. 1907.

De 1 hrs p.m. la séance est suspendue  
jusqu'à 2 hrs p.m.

Reprise de la séance à 2 hrs. p.m.

Le Témoin F. Degrardin continue sa déposi-  
tion & produit les pièces suivantes pour  
faire partie du dossier de celle-Commission:

- Pièce 29: Copie de l'acte syndical des  
29. Capitalistes Belges - daté le 27 octobre 1905.
- Pièce 30: Copie d'une lettre du B<sup>e</sup> de l'Epine  
30. à F. Degrardin, datée le 27 oct. 1905. celle-

44

pièce sera une vraie copie de la pièce n° 50, de la Cour du Banc du Roi siégeant en matières criminelles dans la cause du Roi vs Asselin.

Les Honnables Commissaires décident que toutes les pièces se trouvant au susdit dossier de la Cour du Banc du Roi et dont la production sera nécessaire pour les fins de l'enquête seront transmises & ces transcriptions seront produites & admises comme faisant preuve devant la Commission.

Le témoin F. Degrardin produis encore :

Pièce 31 : Lettre du B<sup>2</sup> de l'Epine à F.

31. Degrardin en date du 29 octobre 1905 & appelle (Annexe au Courrier n° 1).

Pièce 32 : Lettre du Bureau de l'Epine à

32. F. Degrardin, en date du 11 novembre 1905, étant le Courrier n° 3.

Pièce 33 : Le témoin identifie une lettre

33. de lui-même à M. Jacobs adressée au B<sup>2</sup> de l'Epine à la date du 14 novembre 1905.

Pièce 34 : Copie de la pièce n° 55, C.B.R.

34. dans la cause du Roi vs Asselin, étant une lettre du B<sup>2</sup> de l'Epine à F. Degrardin en date du 18 novembre 1905.

Pièce 35 : Lettre du témoin au B<sup>2</sup> de l'E-

35. pie envoyé par lui à M. Jacobs 28 nov. 1905.



- Pièce 36: une lettre de G. Dujardin au  
 36. Baron de l'Epine - datée 27 nov. 1905.
- Pièce 37: Lettre du B<sup>2</sup> de l'Epine à G.  
 37. Dujardin, Courrier n° 5, en date du 26  
 novembre 1905. Cette lettre est une copie  
 de la pièce n° 56, des dossiers de la C.B.  
 Roi, dans la cause du Roi vs Asselin.
- Pièce 38: Lettre du B<sup>2</sup> de l'Epine à l'Hon  
 38. G. Surgeon, en date du 28 novembre 1905;  
 étant copiée sur la pièce n° 12, dans la  
 cause du Roi vs Asselin. C.B.R.
- Pièce 39: Comme au Courrier n° 5; du  
 39. B. de l'Epine à G. Dujardin, étant une  
 copie de la pièce n° 56, C.B.R., Le Roi vs  
 Asselin, en date du 30 novembre 1905.
- Pièce 40: Copie d'une lettre de l'Honora-  
 ble G. Surgeon au B<sup>2</sup> de l'Epine en date  
 du 21 décembre 1905. C'est la lettre d'op-  
 position pour les terrains en question.
- Pièce 41: Lettre de l'Hon. G. Surgeon au  
 41. B<sup>2</sup> de l'Epine datée du janvier 1906, étant  
 un permis de transport de l'option. Cette  
 copie est celle de la pièce n° 54. C.B.R -  
 Le Roi vs Asselin.
- Pièce n° 42: Lettre de M<sup>me</sup> Dujardin à  
 42. La bâts au B<sup>2</sup> de l'Epine et en date du  
 8 février 1906.



Pièce 43: Copie d'une lettre de l'Hon. G.

43. Turgeon au B<sup>1</sup> de l'Epine, 23 Janv. 1906.  
Copie de la pièce no 8, C.B.R. Le Roi vs Asselin.

Pièce 44: Lettre de l'Hon. G. Turgeon au

44. B<sup>2</sup> de l'Epine, 23 janvier 1906, Copie de  
la pièce no 9, C.B.R. Le Roi vs Asselin.

Pièce 45: Copie d'une lettre en date du

45. 5 février 1906, adressée par le B<sup>1</sup> de l'Epine  
à T. Degrardin.

46. Pièce 46: Lettre de M. T. Degrardin au B<sup>1</sup>  
de l'Epine à la date du 27 février 1906.

Pièce 47: Lettre de l'Hon. G. Turgeon

47. au B<sup>2</sup> de l'Epine, le 19 mars 1906. Cette  
lettre étant une copie de la pièce no 10  
C.B.R. Le Roi vs Asselin.

48. Pièce 48: Copie d'une lettre du B<sup>1</sup> de  
l'Epine à T. Degrardin - 8 juin 1906.

49. Pièce 49: Copie d'une lettre du B<sup>1</sup> de  
l'Epine à l'Hon. G. Turgeon, 7 juin 1906.

Pièce no 50: Lettre du témoin Degrardin

50. au B<sup>2</sup> de l'Epine 9 juin 1906 copiée sur  
la pièce no 84 C.B.R. Le Roi vs Asselin.

Pièce 51: Copie d'une lettre du B<sup>1</sup> de

51. l'Epine à T. Degrardin portant la date  
du 22 juillet 1906.

|

|

|

Pièce 52: Lettre de M. Degrardin à  
 52. Jacobs au B. de l'Epine - 25 juillet 1906.  
 étant la pièce no 86. C. B. R. Le Roi vs  
 Asselin.

Pièce 53: Lettre du B. de l'Epine à Fernand  
 53. Degrardin 28 juillet 1906. Pièce no 87. C. B. R.  
 Le Roi vs Asselin.

À 7 hrs p.m., la séance est suspendue  
 jusqu'à 8 hrs, afin de permettre au té-  
 moin de terminer sa déposition et de  
 partir pour le premier convoi.

Reprise de la séance à 8 hrs. p.m.

Le témoin F. Degrardin continue sa dé-  
 position et produisit les pièces suivantes:

Pièce 54: Lettre du B<sup>2</sup> de l'Epine à G.  
 54. Degrardin, 1 juillet 1906. Copie de la pièce  
 no 87. C. B. R. Le Roi vs Asselin.

Pièce 55: Lettre du B<sup>2</sup> de l'Epine à G.  
 55. Degrardin - 4 juillet 1906. Copie de la pièce  
 no 88. C. B. R. Le Roi vs Asselin.

56. Pièce 56: Lettre de Degrardin & Jacobs au  
 B<sup>2</sup> de l'Epine - 26 juillet 1906 -

57. Pièce 57: Lettre de Degrardin & Jacobs  
 au B<sup>2</sup> de l'Epine - 17 octobre 1906.

58. Pièce 58: Lettre de F. Degrardin au B<sup>2</sup> de  
 l'Epine, 17 octobre 1906.



59. Pièce 59: Lettre du B<sup>2</sup> de l'Epine à T. Defardin - 30 octobre 1906.
60. Pièce 60: Lettre du B. de l'Epine à T. Defardin - 31 octobre 1906.
61. Pièce 61: Lettre du T. Defardin au B<sup>2</sup> de l'Epine - 20 novembre 1906.
62. Pièce 62: Copie de la lettre du B<sup>2</sup> de l'Epine à l'Hon. A. Turgeon - 22 novembre 1906.
63. Pièce 63: Copie de la lettre de l'Hon. A. Turgeon au B<sup>2</sup> de l'Epine - 31 décembre 1906.  
Copie de la pièce no 2, C.B.B. Le Roi et Asselin.
64. Pièce 64: Lettre du B<sup>2</sup> de l'Epine à l'Hon. A. Turgeon - 25 août 1906.

Après sa déposition M. G. Defardin dit qu'il préparera en cours de route un état de ses dépenses pour être datées et payées aussitôt par le Secrétaire après approbation des Commissaires.

À 10.45 p.m. la Commission adjourne au mardi 31 décembre 1907.

  
J. A. St. John  
Secrétaire



## Commission Royale.

Envie sous le Grand Socan de la Provin-  
ce de Québec, en date du vingt troi-  
sième jour d'octobre 1907, constituant et  
nommant l'Honorable Sir François  
Langlois, Chevalier bachelier, chargé de  
remplir les fonctions de juge en chef de la  
Cour Supérieure pour la division de  
Québec & l'Honorable Napoléon Char-  
bonneau à l'un des juges permanens de  
la Cour Supérieure pour le district de  
Montréal. Commissaire Royal  
pour faire enquête & rapport sur le  
vrai fond d'accusations portées  
contre le Gouvernement de cette Provin-  
ce relativement aux négociations  
pour la vente d'un bloc de terrains  
dans la région du lac Abitibi.

### Seconde Séance.

Le vendredi 22 décembre, en l'année  
de Notre Seigneur, mil neuf cent sept.

#### Présents:

L'Honorable Sir François Langlois.  
L'Honorable Napoléon Charbonneau -  
Commissaires.

La Commission commence sa séance  
à 10.30 hrs. a.m. au Palais de justice  
de Québec.



65. Dame Georgie Harvey Tremblay, de la cité de Montréal est assermentée par l'honorables President et sa déposition est conjointe à la pièce no 65, des dossiers de cette Commission.

66. Le témoin suivant enchaîné est Demiselle Alma Tremblay. Sa déposition porte le no 66, des pièces au dossier

67. L'Hon. Lomer Gouin, Premier ministre de cette Province fait application pour être exécuté immédiatement dans un cas où il doit s'absenter dans le cours de l'année. Son application est accordée et il dépose tel qu'il appartient à la pièce no 67. des dossiers.

On cours de sa déposition, le témoin produit les pièces suivantes, savoir :

68. Pièce 68 : Copie d'un catalogus comme signé L. Gouin, adresse à F. Degradian, portant la date du 31 octobre 1907.

69. Pièce 69 : Lettre de l'Hon. L. Turgeon au baron de l'Epine, en date du 21 décembre 1906. (l'Option). Cette pièce est la copie de l'exhibit no 1. C. B. R. Le Roi vs Lasselin

70. Pièce 70 : Lettre de l'Hon. L. Turgeon au baron de l'Epine datée le 15 décembre 1906. Projet d'Option. Copie de la pièce 59, C. B. R. Le Roi vs Lasselin.



71. Pièce 71: Copie d'une lettre de Mr. J.  
Obolski en date du 20 mars 1906.  
Copie de la pièce no 43. C. B. R. le Roi  
vs Asselin.

Après l'audition de l'Hon. L. Gouin,  
les avocats présents déclarent n'avoir  
pas de témoins à entendre à celle-ci au-  
ce.

La Commission non ajourne en consé-  
quence au 9 janvier 1908, à 10.30  
hrs. a.m. au Palais de justice - à  
Québec.

J. M. Hudon

Secrétaire.

1

1

## Commission Royale.

Envoié sous le Grand Sceau de la Province de Québec, en date du vingt-troisième Jour d'octobre 1907, Constituant & nommant l'Honorable Sir François Langelier, Chevalier - bachelier, chargé de remplir les fonctions de juge en Chef de la Cour Supérieure pour la Division de Québec & l'Honorable Napoléon Chabotneau, l'un des juges puissiers de la Cour Supérieure pour le District de Montréal - Commissaires Royaux pour faire enquête & rapport sur le bien-fondé d'accusations portées contre le Gouvernement de cette Province, relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrains dans la région des lacs Abitibi.

## Septième Séance.

Le neuf janvier en l'année de Mille Seigneurs, nine neuf cent huit.

### Présents:

l'Honorable Sir François Langelier -  
l'Honorable Napoléon Chabotneau -  
Commissaires.

La Séance de la Commission commence à 10.30, a.m. au Palais de Justice de Québec



72. A l'ouverture de la séance, Mme M. T. Lafleur demande demandé la permission de présenter une motion qui porterait le n° 72 des dossiers si elle est accordée par les Commissaires. L'audition de l'argumentation sur la motion est ajournée après l'audition des témoins présents.

73. François B. Mallay, de la Cité de Montréal, interrogé au sujet d'un faux télégramme au sujet duquel son nom a été mentionné, refuse pieusement de répondre. Pièce 73.

Mme G. Stuart de Québec, déclare comparaître dans le seul intérêt du témoin. Il déclare de plus qu'il n'est pas intéressé au sujet de ce qui fait l'objet de l'enquête de la Commission, mais simplement comme Procureur de M. B. B. Mallay son client.

Les Honorable Commissaires adjournent à la séance de l'après midi, l'interrogatoire du dit G. B. Mallay afin de permettre à Mme G. Stuart de préparer son argumentation pour soutenir le droit du témoin de refuser de répondre.

On commence alors l'audition du témoignage de l'Hon. A. Turgeon - Pièce 74.



En cours de sa déposition l'Hon. G. Surgeon produisit les pièces suivantes:

Le témoignage du témoin est interrompu à la demande de Mme Greenslade pour entendre le témoin Art Walsh Gerant local des Cies. de télégraphes du Canadien Pacifique.

75. Son témoignage est la pièce 75: du dossier de la Commission.

Pièce 76: Original d'un télégramme répondu être un faux, signé L. Gossin adressé à T. Degrard, daté le 31 octobre 1907. Le témoin initiale le télégramme pour le pouvoir identifier plus tard.

Petite pièce porté le no 76.

La pièce est envoyée au secrétaire avec recommandation d'en prendre un soin spécial & de ne produire au dossier qu'une copie ou fac-simile.

L'Hon. G. Surgeon continue sa déposition:

Pièce 77. Lettre de l'Hon. G. Surgeon au bureau de l'Epine datée le 20 janvier 1906. Copie de la pièce no 7. C.B.R. Le Roi vs Asselin.

Pièce 78: Lettre de l'Hon. J. Rioux au bureau de l'Epine, datée le 3 mars 1906. Copie de la pièce 77. C.B.R. Le Roi vs Asselin.



79. Pièce 79. Copie d'une lettre de l'Hon. A. Turgeon au baron de l'Epine, en date du 8 janvier 1905.
80. Pièce 80: Copie d'une lettre adressée à l'Hon. A. Turgeon - 25 janvier 1905.
81. Pièce 81: Copie d'une lettre adressée à l'Honorable A. Turgeon - 27 janvier 1905
82. Pièce 82: Courrier no 27, copie d'une lettre adressée à l'Hon. A. Turgeon, 11 janvier 1905.
83. Pièce 83 : Copie d'une lettre du baron de l'Epine à l'Hon. A. Turgeon 19 mars 1905.
84. Pièce 84 : Cartogramme de S. Sylvester, au baron de l'Epine 23 et 24 Septembre 1905.
85. Pièce no 85: Lettre de l'Hon. A. Turgeon au baron de l'Epine. 4 septembre 1905.
86. Pièce 86: Copie d'une lettre du baron de l'Epine à l'Hon. A. Turgeon, 13 juillet 1905.
87. Pièce 87: Copie d'une lettre du baron de l'Epine à l'Hon. A. Turgeon 24 août 1905.
88. Pièce 88: Copie de lettres du baron de l'Epine à l'Hon. A. Turgeon 31 mars 1905.
89. Pièce 89: Lettre du baron de l'Epine en adressée à l'Hon. A. Turgeon, datée le



Le 27 février 1906 - Cette pièce est la copie de la pièce no 15. C. B. T. Le Bois et Lasselin.

La Commission ajourne la séance à 2 hrs. p.m.

La Commission entre en séance à 2 hrs. p.m.

Mme Gust. Stewart, avocat C. R. donne les raisons pourquoi le témoin ne serait pas obligé de répondre. Il plaide à la juridiction de la Commission. Son plaidoyer étant rejeté, on fait entrer le témoin Fss. B. Mathys dans la boîte. On relit au témoin les questions auxquelles il a refusé de répondre. Un nouveau refus est consigné aux notes sténographiques de sa déposition. Son ordre est donné au témoin de comparaître demain le samedi matin à 10.30 hrs. a.m. pour entendre la décision des commissaires sur son mépris de Cour.

L'Hon. G. Surgeon continue sa déposition et les pièces suivantes sont produites par le témoin :

90. Pièce 90: Copie d'une lettre de l'Hon. G. Surgeon au Bureau de l'Épise. 30 octobre 1905.



91. Pièce 91: Télégramme adressé au Baron de l'Epine, 11 novembre 1905. C'est une copie de la pièce no 53, C. B. R. Le Roi vs Asselin.
92. Pièce 92: Copie d'une lettre du Baron de l'Epine à l'Hon. G. Turgeon, 15 nov. 1905.
93. Pièce 93: Copie d'une lettre de M. S. Gauthier, député ministre des Terres, à l'Hon. McC Parkhill, agissant alors comme ministre des Terres, pro tempore. 4 janvier 1906.
94. Pièce 94: Lettre du Baron de l'Epine à l'Hon. G. Turgeon, 11 janvier 1906. Copie de la pièce no 14, C. B. R. Le Roi vs Asselin.
95. Pièce 95: Lettre de l'Hon. G. Turgeon au Baron de l'Epine, 20 janvier 1906. Copie de la pièce no 7, C. B. R. Le Roi vs Asselin.
96. Pièce 96 - Lettre du baron de l'Epine à l'honorable Adélard Turgeon - 27 janvier 1906. Copie de la pièce no 4 - C. B. R. Le Roi vs Asselin.
97. Pièce 97: Lettre de l'honorable Adélard Turgeon au baron de l'Epine, 12 février 1906. Copie de la pièce no 5 C. B. R. Le Roi vs Asselin.



Le 5 mars. p.m. la séance de la Commission est adjournée au 10 janvier, à 10 hrs. a.m.

J. H. Morris  
Secrétaire.



## Commission Royale.

Envoié sous le Grand Seau de la Province de Québec, en date du vingt troisième jour d'octobre 1907. Constituant l'Government l'Honorable Sir François Langelier, Chevalier-bachelier, chargé de remplir les fonctions de juge en chef de la Cour Supérieure pour la division du Québec & l'Honorable Napoléon Charbonneau, l'un des juges pensionnés de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaire. Rendant pour faire enquête et rapport sur le bien-fondé d'accusations portées contre le Gouvernement de Cette Province, relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrains dans la région du lac Abitibi.

### Troisième Séance.

Le 10 juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent trente.

### Présents:

l'Honorable Sir François Langelier  
l'Honorable Napoléon Charbonneau.

### Commissaires.

La Séance de la Commission commençait à 10.30 hrs. a. m. au Palais de Justice, in Québec.



l'Hon. Adélaïde Turgeon continue sa déposition : eh p'rod'ch :

Pièce 98: Lettre de l'Hon. A. Turgeon au  
98. Baron de l'Epine, 19 mars 1906, copie  
de la pièce no 10, C. B. R. Le Roi vs Asselin.

Pièce 99: Lettre datée de Charnois le  
99. 28 janvier 1906, du Baron de l'Epine  
à l'Hon. A. Turgeon étant la copie de  
la pièce no 3. C. B. R. Le Roi vs Asselin.

Pièce 100: Copie de lettre du Baron de  
100. l'Epine à l'Hon. A. Turgeon, 4 mars  
1906;

Pièce 101: Copie d'une lettre du Baron  
101. de l'Epine à l'Hon. A. Turgeon, 6 mars  
1906.

Pièce 102: Copie de lettre du Baron de  
102. l'Epine à l'Hon. A. Turgeon, 8 mars 1906.

Pièce 103: Lettre du Baron de l'Epine à  
103. l'Hon. A. Turgeon, 19 mars 1906, copie de  
la pièce no 6, C. B. R. Le Roi vs Asselin.

Pièce 104: Copie d'un télégramme  
104. du bureau de l'Epine à l'Hon. A. Tur-  
geon - 19 mars 1906.

Pièce 105: Lettre du Baron de l'Epine à l'Hon.  
105 A. Turgeon ~~20 mars~~ 1906. Copie de la pièce  
no 77. C. B. R. Le Roi vs Asselin.



Pièce 106: Lettre du Baron de l'Epine  
106. à l'Hon. A. Turgeon, 10 avril 1906. Copie  
de la pièce no 17. C.B.R. Le Roi vs As-  
selin.

Pièce no 107: Lettre de l'Hon. A.D. Turgeon  
107. au Baron de l'Epine 27 avril 1906. Copie  
de la pièce no 91 C.B.R. Le Roi vs As-  
selin.

La Commission ajourne sa séance  
à 3 hrs. p.m.

La Commission continue sa séance  
à 3 hrs. p.m.

L'Hon. A. Turgeon, continue sa deposi-  
tion & prend :

108. Pièce 108: Un rapport du Mr. John Thom-  
son & plan d'assiette.

Pièce 109: Une lettre du Bureau de l'E-  
pine à l'Hon. A. Turgeon, 22 novem-  
bre 1906; une lettre de M. E. Taché à  
Mr. Chas. Langelat, Assistant Procureur  
Général pour lui régler la question  
& les mots de Mr. Chas. Langelat en  
réponse à celle-lettre. Le tout attaché  
ensemble. -

—

—

Ici se termine la déposition de l'Hon.-  
Ministre des Terres.

110. M. G. Gaetan, Député Ministre des Ter-  
res est le témoin suivant, sa dépo-  
sition est consignée à la pièce 110 des  
dossiers de cette Commission.

Il produit comme pièce III, des rap-  
ports d'ingénieurs sur les terraines  
de l'Abéribi - M. M. Rainboth, Bignel  
O'Sullivan, Bell, Leclerc.

Et la Commission ajourne au  
vendredi 20.30 hrs. a. m.

J. Hudon  
Secrétaire.



## Commission Royale -

Envoi sous le Grand Seau de la Province de Québec, en date du vingt - troisième jour d'octobre 1907. Constituant & nommant l'Honorable Sir François Langlet, Chevalier - bachelier chargé de remplir les fonctions de juge au chef de la Cour Supérieure pour la division de Québec, & l'Honorable Napoléon Clerbonneau, l'un des juges pensionnés de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaires Royaux pour faire en quête & rapport sur le bien - fondé des accusations portées contre le Gouvernement de cette Province relativement aux révoltes pour la vente d'un bloc de terrains dans la région du lac Abitibi -

## Mémoire Séance .

le Brûlé Janvier en l'année de notre Seigneur, mil neuf cent huit.

### Présents :

L'Honorable Sir François Langlet -  
l'Honorable Napoléon Clerbonneau -

### Commissaires

La séance de la Commission commençait à 10.30 a.m. au Palais de justice à Québec.



Le témoin François B. Malibys est appelé à comparaître pour entendre l'adjudication sur son refus de répondre aux interrogatoires des Commissaires.

Son avocat Hubert G. Sturmi demande pour son client la faveur d'être interro-  
gé de nouveau afin de motiver son  
refus.

Le témoin F. B. Malibys déclare alors que s'il refuse de répondre ce n'est pas par mépris des ordres de cette Honorabla Commission mais par ce qu'il craint que ses réponses ne l'exposent à des poursuites criminelles.

Mme Gustave Martel évoque le privi-  
lège de son client. Mme Greenfield lui relaie et enfin les Honorables Commissaires décident que le té-  
moin est justifiable d'évoquer son  
privilège et corréquemment le dis-  
penseant de répondre. Le témoin est alors déchargeé.

L'Honorabla L. Gagnon dit de nouveau entendu :

Proc 112 : Le trait d'une lettre publiée dans un journal l'Hon. L. Gagnon à l'Hon. L. Gagnon 17 octobre 1907.



Le document suivant est de J. Obalski  
employé au Département des Finances, il  
produit au cours de sa déposition:  
Pièce 116:

116. Pièce 113: Lettre du Mr. J. Obalski au  
Baron de l'Epine, 19 Janv. 1906. Copie  
de la pièce no 45. C. B. T. Le Roi vs  
Asselin:

114. Pièce no 114: Lettre du Baron de l'Epine  
à J. Obalski 15 mars 1906. Copie de  
la pièce no 42. C. B. T. Le Roi vs Ass-  
elin.

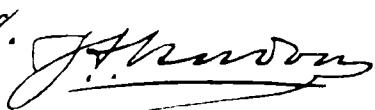
115. Pièce 115: Lettre de J. Obalski au Baron  
de l'Epine - 31 mars 1906. Copie de la  
pièce no 44. C. B. T. Le Roi vs Asselin.

La Commission ajourne au Samedi  
18 juillet courant à 10.30 a.m.



Pour Ordre des Honnables Commissaires  
La Commission est à nouveau ajour-  
née au Samedi 25 juillet et avoir  
soit donné en consigne par le  
secrétaire à M. M. J. N. Greenfield,  
M. H. Lafleur et J. A. Rose.

Montréal 16 juillet 1908.





## Commission Royale

Envoié sous le Grand Sceau de la Province de Québec, en date du 23<sup>e</sup> jour d'octobre 1907. Constituant & nommant l'Honorable Sir François Langelier, Chevalier Bachelor, chargé de remplir les fonctions de juge en chef de la Cour Supérieure pour la division de Québec et l'Honorable Napoléon Charbonneau, l'un des juges permanents de la Cour Supérieure pour le District de Montréal, Commissaires Royaux pour faire enquête & rapport sur le vaste sondé d'accusations portées contre le Gouvernement de cette Province, relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrains dans la région du lac Abitibi.

### Dixième Séance.

Le Vingt-cinquième jour de janvier en l'année de notre Seigneur, milles mung cent huit.

### Présents:

L'Honorable Sir François Langelier.  
L'Honorable Napoléon Charbonneau

Commissaires.

—

—

—

La Commission commence sa séance à 10.30. et 21. au palais de Justice, à Québec -

Mme M. L. Lafleur prend la parole pour soutenir les conclusions de sa motion : les trois points soutenus par le savant conseil sont les suivants : le droit de la Commission d'établir une Commission régulatrice, l'appartenance de son émission et enfin la possibilité légale de l'exécuter en Belgique.

Sur le premier point, il avance la Commission à un tribunal civil suivant l'art. 558 du Statut sur les enquêtes concernant les affaires publiques et il évoque la rédaction de la Commission Royale.

Sur le second point il plaide que l'admission de de l'Epine est nécessaire. La Commission en a fait avis au Savant ordre au Secrétaire de faire venir M. J. Dideron le baron de l'Epine.

Il suggère sur le troisième point d'invoquer en Belgique une commission régulatrice ouverte. Il ne veut pas anticiper en parlant du loi éconégée & demande seulement l'avis de la Commission. Une officier en loi de la faire exécuter aussitôt.



La réaction du Juré du Barreau sur  
notre Lafleur n'a pas été la même.  
Il a admis celle de son client, de-  
mandé aussi l'audition en Belgique  
du Baron de l'Epine.

Mr. J. H. Greenstield fait alors remar-  
quer que "le Baron de l'Epine est très  
en mesure de répondre à la question qui lui sera  
laissez dire tout ce qu'il voudra dire;  
il ne veut pas qu'on s'objectionne".

"Et si l'on s'objectionne il se retirera" ajoute  
Mr. J. H. Greenstield.

En réponse à une remarque de l'Avocat -  
M. Chambonneau, que "une communi-  
cation rogatoire avec un interrogatoire  
fixé d'avance ne remplirait pas les  
finis de justice" Mr. Lafleur a dit  
également que cette méthode ne servirait  
pas à satisfaction à tout le premier  
il éliminerait complètement la pos-  
sibilité d'examiner son témoin dans  
ces circonstances.

On est exposé à ce que le Baron de l'Epine  
se retire, ce ne servirait pas étonnant  
que non au habitant du pays, Mr.  
P. G. de Blaauw a fait la même chose,  
on s'oppose à cela pourtant. -

Mr. J. H. Greenstield répond à  
Mr. N. K. négociation.

Sur le premier point: quand on a  
vécu dans la commission qu'elle au-



roit le droit d'envoyer des commissions régulatoires, on croit en vue l'interrogatoire du Baron de l'Epine que l'on envoyait à Winnipeg.

Il parle de la lettre du Bureau de l'Epine en repoussant une table présumée du Secrétaire. Cette lettre est une injonction faite à la Commission & à la Province de Québec. Il est d'opinion qu'il est impossible d'être échappé en Belgique une commission régulatoire sans se mettre en contradiction avec les lois Belges. Le suivant prouvera explique la loi sur ces points & conclut en rappelant que le Bureau de l'Epine au dernier paragraphe de sa lettre déclare qu'il sera le seul juge des questions qui devront ou non être soumises à son approbation.

Une remarque de l'Hon. G. Hergeth au sujet des offres pour ses frais de voyage par le Secrétaire démontre que le témoin de l'Epine ne vient pas venir.

Mme W. K. Lafferre répond en quelques mots à Mme J. N. Greenfield. El s'ouvre les deux motions, celle de son frère Olivier Lessard & celle de l'Hon. Séralan Murphy, à la considération des Hors: Commissaires.

Mme W. K. Lafferre déclare qu'il n'est pas placide sur la preuve



attendre que les Commissaires ne donneront une bonne appréciation de cette preuve et en conséquence il déclare textuellement ce qui suit :

" J'ai une raison additionnelle : c'est que le Chef de l'Opposition a fait une apparition devant la Commission, il a parlé et il est disparu, pour des raisons qu'il a lui-même données par écrit. Dans ces conditions, je n'ai pas l'intention de faire le brûlage du Chef de l'opposition & de lui poser des questions pour un discours qu'il prononcera devant l'Assemblée, il s'arrangera comme il voudra."

" Maintenant Messieurs les Commissaires me permettriez-ils de faire entrer dans le dossier une déclaration qui ne souffre pas d'objection. C'est à l'effet d'éviter toute remarque ou tout reproche qui aurait pu être fait au sujet qui pourrait être fait relativement à la manière dont les procédures ont été conduites. Je suis prêt à déclarer que, en croyant que je suis concerné, moi, ici, les avocats de l'intérêt public M. Greenfield & M. Lame, nous ont accordé toute la latitude de possible un point de vue de la manière dont ils ont conduit l'enquête, et je devrais ajouter que la même remarque s'applique



" que aux Commissaires. Certainement que si quelqu'un a raison de se plaindre, ce n'est pas moi."

La séance de la Commission est-terminée au 8 février 1908, à 10.30 hrs. A. m.

Palais de Justice - Grenoble

J. J. Perron  
Secrétaire



## Commission Royale.

Émise sous le Grand Sceau de la Province de Québec, en date du 23<sup>me</sup> juillet d'octobre 1907, Constituant à monnument l'Honorable Sir François Langlois, Chevalier-Bacchus, chargé de remplir les fonctions de Juge en Chef de la Cour Supérieure pour la Session de Québec de l'Honorable Napoléon Charbonneau au sein des juges privés de la Cour Supérieure pour le District de Montréal. Commissaires Royaux pour faire enquête & rapport sur le bien fondé d'accusations portées contre le Gouvernement de cette Province, relativement aux réjouissances pour la Ville d'un bloc de ferraille dans la région des lacs Abitibi.

## Première Séance.

Le trentième jour de février en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent huit.

### Présents:

L'Honorable Sir François Langlois  
L'Honorable Napoléon Charbonneau -

Commissaires -



La Commission commence sa réunion à 11 hrs. a. m. au Palais de Justice, à Québec.

117. L'Hon. Sir François Langelier, rend jugement sur les deux motions présentes en délibéré à la précédente réunion. Le jugement porte le no 117. des pièces au dossier de cette Commission.

118. L'Hon. M. A. Charbonneau, ajoute quelques remarques dont la transcription porte le no 118 des pièces au dossier.

Les Procureurs présentés ayant déclaré leur preuve complète, l'Hon. Sir François Langelier déclare les travaux de la Commission terminés.

Et la séance est adjournée.

J. M. Hudon

Secrétaire.

Les Honorable Commissaires remettent au Secrétaire un rapport écrit des procédures de la Commission et lui demandent transmission de le transmettre par le canal régulier, avec tout le dossier complet, à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

Québec 12 février - 1908

J. M. Hudon

Secrétaire.